DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RECUALA COMMUNE DE MOISSAC SOUS PRÉFECTURE LE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2 6 OCT, 2012

ARRONDISSEMENT DE **CASTELSARRASIN**

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 19 Octobre (19/10/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 octobre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les guestions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, Adjoints,

M. Philippe CHAUMERLIAC, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO. Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

M. Alain JEAN (représenté par Mme DOURLENT), Mme Eliane BENECH (représentée par M. SELAM), M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. EMPOCIELLO), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme GALHO), Conseillers Municipaux

ETAIT ABSENT:

M. Patrice CHARLES, Conseiller Municipal

Mme Nicole STOCCO est nommée secrétaire de séance.

AFFAIRES CULTURELLES

17 – 19 Octobre 2012

SOUTIEN A LA DIFFUSION DU CINEMA D'AUTEUR – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MOISSAC ET L'ASSOCIATION LA BOBINE

Rapporteur: M. SELAM

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Commune de Moissac souhaite soutenir le cinéma d'auteur en partenariat avec l'association « La Bobine ». Cette collaboration nécessite la signature d'une convention annuelle.

> Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré. A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer cette convention de partenariat.

Pour copie conforme

Moissac le 23 octobre 2012

Le Maire

Jelan-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci neut faire l'objet un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :



CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE MOISSAC ET L'ASSOCIATION « LA BOBINE »

Entre

La Commune de Moissac, sise 3 place Roger Delthil 82200 MOISSAC, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Paul NUNZI, habilité aux fins des présentes,

et

L'association « La Bobine » représentée par son Président, Monsieur Jean-Christophe DAUGE,

et

Le Complexe Concorde, SARL SOGINA, siège social 19, boulevard Pierre Delbrel-BP 20-82200 MOISSAC, représenté par son directeur Monsieur Jean-Michel DURAND,

Il a été convenu et exposé ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique culturelle, la commune de Moissac propose de soutenir la diffusion d'un cinéma d'auteur.

A ce titre, elle identifie sur son territoire deux acteurs culturels susceptibles de l'accompagner dans cette démarche dans un esprit de partenariat constructif : le cinéma Concorde et l'association « La Bobine ».

La présente convention de partenariat a pour but d'établir un accord de principe sur les modalités de ce partenariat en terme d'objectifs, d'engagements financiers et de calendrier de programmation cinématographique.

Ceci présenté, il est convenu ce qui suit :

Article 1er

L'association « La Bobine » programme dans une des salles du Complexe des films classés « Art et essai », des films adaptés aux jeunes publics et des films de répertoire. La programmation s'échelonne de fin septembre 2012 à juin 2013. Les jours choisis dont : lundi 15h et 21h, mardi 21h, vendredi 21h.

Le choix des films s'effectue en bonne relation avec le directeur du complexe et les responsables culturels de la commune. Les séances hebdomadaires « Art et essai » sont régulières (sauf pendant les vacances et les jours fériés) à raison de quatre par semaine.

Article 2 - Engagement financier de la commune

Afin de soutenir le travail de programmation de l'association « La Bobine », la commune versera une subvention de 4 500 €/an (quatre mille cinq cents euros) à l'association correspondant au tarif de la location hebdomadaire d'un film de 250 €/film.

Le prix des places est fixé à 5 €. Un décompte hebdomadaire sera effectué.

Le Complexe prend en charge le transport des copies chaque semaine à raison de 30 €/film. Tout autre frais de transport sera à la charge de l'association. Celle-ci s'engage à assurer un minimum garanti de 70 entrées hebdomadaires ; en dessous de ce seuil, l'association s'acquittera auprès du complexe d'une somme de 5 € par places manquantes.

A partir de la 101^{ème} entrée par semaine, le Complexe versera 10 % de la recette guichet à l'association.

Entre 70 et 100 places vendues, aucune somme d'argent ne transitera entre ces deux parties.

Article 3 - Communication

L'association éditera à ses frais un dépliant bimestriel afin de promouvoir cette action. Il sera envoyé aux adhérents et diffusé avec l'aide des services culturels de la commune. Le Complexe réservera une vitrine en façade pour annoncer les programmations ainsi qu'un emplacement bien identifié à l'intérieur de l'établissement (photo, coupures de presse...). Le matériel publicitaire sera à la charge du Concorde (une grande affiche, une petite affiche, un jeu de photos). Les animations proposées seront à la charge de l'association : défraiements des invités, collations, spectacles, etc...

Article 4 - Validité

Cette convention est valable pour 1 an. Elle prend effet à compter de sa signature et concerne la programmation de la saison 2012/2013. Elle pourra être dénoncée par une des deux parties par lettre recommandée, un mois avant l'échéance. Tout litige pourra être porté devant les tribunaux administratifs de Toulouse après épuisement des voies amiables.

Fait à Moissac, le

Pour le Cinéma Concorde ean-Michel DURAND Pour l'association « La Bobine » Jean-Christophe DAUGE Pour la Commune de Moissac Le Maire Jean-Paul NUNZI